

ANNEXE SANITAIRE

ORDURES MENAGERES

Collecte :

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte à porte une fois par semaine, par la Communauté de Communes.

Un tri sélectif est effectué dans des conteneurs gérés par le SYDED, situés dans des éco-points répartis sur le territoire communal :

Les habitants de Saint Brice sur Vienne ont accès à la déchetterie gérée par la Communauté de Communes, située à St Junien, dans la zone industrielle du Pavillon.

Traitement :

Les ordures ménagères sont dirigées transitoirement vers l'usine d'incinération de Limoges. A partir de la fin novembre 2007, elles seront dirigées vers le centre de transit de Rochechouart.